



| Tarifs Salles Municipales Associations - Récapitulatif 2023 | | |
|--|--|--|
| Associations grandchampenoise | Associations hors-commune | |
| Espace culturel des Cent Sillons <i>Application du tarif "Grandchampenois" pour les Assemblées Générales des associations des communes d'Erdre et Gesvres n'ayant pas de salle sur leur commune.</i> | | |
| Hall Saint Exupéry + local traiteur > réservation maximum 2 mois avant la date > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 158 € | 166 € Caution : 500 € | 232 € Caution : 500 € |
| Salle Prévost + Hall Saint Exupéry > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 158 € | Journée et / ou Soirée : 441 € Forfait 2 jours consécutifs : 794 € Caution : 1000 € | Journée et / ou Soirée : 861 € Forfait 2 jours consécutifs : 1389 € Caution : 1000 € |
| Salles sportives | | |
| Cent Sillons : salle Alain Mimoun, salle Colette Besson, salle Fabien Canu, salle Jean Villar, salle Jules Vernes, salle Paul Émile Victor. Bellevue : salle Joséphine Baker, salle Suzanne Lenglen > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 158 € | Manifestation sportive avec droit d'entrée : 140 € Caution : 500 € | Manifestation sportive avec droit d'entrée : 140 € Caution : 500 € |
| Salles réservées aux association grandchampenoises | | |
| Salle des Blés d'Or et salle du Perray > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 110 € | Mise à disposition gratuite. | |
| Salles polyvalentes | | |
| Espace des Chênes > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 110 € | 110 € Caution : 500 € | 210 € Caution : 500 € |
| Espace des Frênes > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 110 € | 61 € Forfait de frais de fonctionnement : 17 € Caution : 500 € | 122 € Forfait de frais de fonctionnement : 17 € Caution : 500 € |
| Espace des Cèdres > Ménage à la charge du locataire : Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition : 110 € | Vin d'honneur : 132 € 1 journée (réservation max. 2 mois à l'avance) : 320 € Caution : 500 € | |

| Conditions de réservation des salles |
|--|
| Informations Pratiques |
| Avant toute réservation, merci de prendre contact avec l'Accueil de la Mairie pour connaître les disponibilités de chaque salle. Une pré réservation de salle est conservée 15 jours et doit être confirmée par l'envoi du dossier complet. |
| Retrouvez l'ensemble des informations pratiques (superficie, matériel, fiche ménage...) pour chaque salle sur www.grandchampdesfontaines.fr |
| Païement |
| 50 % à la réservation / Solde + caution à la remise des clés |
| Application d'un forfait ménage si l'état de la salle lors de l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état de mise à disposition. (voir fiche ménage) |
| Mises à disposition gratuites |
| Associations (hors AEPG et APEL) : 2 mises à disposition gratuites par année civile pour des manifestations publiques ouvertes au public. > En dehors de ces gratuités, application du tarif "Grandchampenois". |
| AEPG et APEL : 4 mises à disposition gratuites par année civile pour des manifestations publiques. > En dehors de ces gratuités, application du tarif "Grandchampenois". |
| Associations - Forfait de frais de fonctionnement |
| Un forfait de frais de fonctionnement de 17 € sera appliqué pour : - Toute utilisation des salles (même gratuite) ; - Toute utilisation de salle impliquant une restauration (repas) ; - Toute utilisation de matériel de la mairie (vidéo-projecteur, sono...) impliquant un état des lieux ; - Toute manifestation extérieure (vide grenier, kermesse, festival, tournoi...) impliquant une restauration. |
| <i>Forfait non appliqué aux arbres de Noël et à l'utilisation des salles du Perray et des Blés d'Or.</i> |
| Mise à disposition conteneurs à déchets |
| Mise à disposition gratuite de conteneurs à déchets pour les manifestations en extérieur : kermesses, vide-greniers et sensibilisation des utilisateurs au tri. |